



# BOURSE AUX JEUX

## Reignier-Esery - Règlement

### Article 1 :

La manifestation dénommée « Bourse aux jeux » organisée par l'Association Lemandragore se déroulera le samedi 8 juin de 9h30 à 17h30 (ouverture public), dans la ludothèque au 330 Rue du Môle, 74930 Reignier-Esery.

### Article 2 :

La Bourse aux jeux est ouverte exclusivement aux particuliers, interdite aux professionnels.

Exception faite pour l'association Lemandragore, elle-même.

Pour pouvoir déposer des jeux, il faut être adhérent à l'association Lemandragore ou à l'association la Guilde du Jeu.

Cette vente ne sera constituée que de ventes/achats de jeux de société, puzzle, casse-tête, livre jeux. **Les jouets et accessoires petite enfance sont exclus de cette bourse.**

### Article 3 :

#### Dépôts des jeux

Les participants doivent venir à la ludothèque de Reignier-Esery pour déposer les jeux de société qu'ils souhaitent vendre.

Les dépôts commencent du samedi 1er au vendredi 7 juin selon les horaires de la ludothèque.

Les jeux sont remis en main propre au ludothécaire présent durant les horaires d'ouverture au public.

**Le dépositaire des jeux de société donne le nom des jeux déposés, le nombre de jeux , l'état des jeux et les prix souhaités au ludothécaire présent.**

**Le ludothécaire assigne un numéro à chaque jeu déposé et le reporte sur la fiche de dépôt.**

**Le dépositaire signe sur la fiche de dépôt et déclare avoir pris connaissance de ce règlement.**

**Le dépositaire s'engage à déposer des jeux de société complets et en bon état.**

#### Vente

La vente se déroule dans la ludothèque de Reignier-Esery aux dates et horaires indiquées dans l'article 1.

L'association Lemandragore se charge de la vente. Elle collecte l'argent des ventes qui sera ensuite reversé à chaque dépositaire en fonction des ventes effectuées.

L'acheteur doit vérifier avant de terminer ses achats le contenu des jeux de société qu'il souhaite acheter afin de prendre connaissance de l'état du ou des jeux.

L'association Lemandragore n'est en aucun cas tenue responsable de l'état des jeux de société vendus et aucun remboursement ne pourra être effectué.

Le montant des ventes est reporté sur une fiche pour chaque dépositaire.

#### Retour des jeux et paiement

Les participants doivent venir à la ludothèque de Reignier-Esery pour récupérer leurs jeux de société invendus et l'argent des éventuels gains de la vente .

Les retours commencent mardi 11 juin et seront clos le vendredi 14 juin à 19h durant les horaires d'ouverture au public.

Si le dépositaire n'est pas venu chercher ses jeux de sociétés invendus avant le vendredi 14 juin à 19h les jeux deviendront propriété de l'association Lemandragore et l'argent des ventes sera reversé à l'association Lemandragore.

### Article 4 :

Chaque dépositaire s'engage à respecter le règlement.

### Article 5 :

L'association Lemandragore se dégage de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration lors de la vente.

### Article 6 :

L'association Lemandragore se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Le 26 mars 2024,  
Association Lemandragore